



CONDITIONS GÉNÉRALES & RÈGLEMENT DES APPRENANT·E·S

Nexéo Suisse – Formation pour adultes (*Critère E1 eduQua*)

1. Inscription

1.1 Conditions d'admission

- Âge minimum : **16 ans révolus**.
- L'inscription est considérée comme **définitive** dès l'envoi de la confirmation par **Nexéo Suisse**.
- Les apprenant·e·s doivent fournir les informations nécessaires à l'inscription (identité, coordonnées, niveau, besoins spécifiques).

1.2 Formes d'inscription

L'inscription peut s'effectuer :

- à la réception,
- par téléphone,
- via le site www.nexeosuisse.ch.

1.3 Formations financées par l'apprenant·e

- Les frais doivent être **acquittés avant le début du cours**.
- Des solutions de financement peuvent être proposées (informations à la réception).
- **Nexéo Suisse n'accepte pas encore le Chèque Annuel de Formation (CAF)** car la procédure est en cours.

1.4 Formations financées par un tiers privé

- Un **formulaire de prise en charge** doit être complété et signé par le tiers.
- Le document doit parvenir à Nexéo **au minimum 10 jours avant le début du cours**.
- Sans confirmation écrite du tiers, les frais restent à la charge de l'apprenant·e.

2. Paiement

- Le paiement s'effectue en **francs suisses (CHF)**.
- Modes de paiement acceptés : **Espèces, carte de débit, Postcard, Twint, QR-facture, Visa, Mastercard**.
- Les frais doivent être réglés **avant le début du cours**.
- En cas de retard, Nexéo peut suspendre l'accès au cours jusqu'au règlement.



3. Annulation d'inscription

3.1 Annulation par l'apprenant·e

- Pour les formations d'une valeur **supérieure à CHF 3'000.–**, des frais administratifs de **CHF 300.–** sont appliqués.
- Toute annulation **au moins 7 jours avant le début du cours** entraîne des frais d'annulation 10% (déduits du montant total).
- Si la facture n'a pas encore été réglée, les frais d'annulation restent dus.
- En cas d'annulation **jusqu'à 72 heures avant le début du cours**, 12 % du montant est facturé ; le solde est crédité sur le compte de l'apprenant·e.

3.2 Annulation par Nexéo Suisse

- Nexéo peut annuler un cours en cas de nombre insuffisant d'inscriptions, d'indisponibilité du formateur ou de situation exceptionnelle.
- Dans ce cas, **le remboursement intégral** est effectué.
- Aucune indemnité supplémentaire n'est due.

4. Réserves et conditions particulières

Nexéo Suisse se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ;
- d'adapter le **lieu** ou la **modalité d'enseignement** (présentiel, hybride, distance) si nécessaire ;
- de prendre toute mesure utile pour assurer la bonne marche des cours ;
- de **sanctionner ou exclure** toute personne portant atteinte au bon fonctionnement ou aux valeurs de l'institution.

Documentation

- Les supports pédagogiques sont à la charge des apprenant·e·s, sauf disposition contraire.
- Les documents requis sont communiqués lors du premier cours.

Dérogations

Toute demande de dérogation (examens, conditions particulières, aménagements) doit être formulée **à l'inscription**, accompagnée d'un certificat médical si nécessaire.

5. Attestations

- Une attestation de présence peut être délivrée sur demande.
- Elle mentionne le **nombre d'heures suivies**.
- Elle est remise uniquement si le **compte est soldé** et si la **présence minimale** définie dans la fiche de cours est respectée (généralement 80 %).
- **Duplicata de l'attestation ou du certificat - Frais de 30 CHF**

6. Protection des données personnelles

Nexéo Suisse traite les données personnelles conformément à la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)**.

6.1 Données collectées

- Identité, coordonnées, informations administratives, progression, évaluations.

6.2 Finalité

- Gestion administrative, suivi pédagogique, attestations, obligations légales.

6.3 Confidentialité

- Les données sont traitées de manière confidentielle.
- Elles ne sont transmises à des tiers **qu'avec le consentement de l'apprenant·e** ou en cas d'obligation légale.

6.4 Droits

- Consultation, rectification, suppression (dans les limites légales).

7. Règlement des apprenant·e·s

Les apprenant·e·s s'engagent à :

7.1 Comportement

- adopter une attitude respectueuse envers les formateurs, les pairs et le personnel ;
- respecter les valeurs institutionnelles : **respect, inclusion, autonomie, qualité** ;
- éviter tout comportement perturbateur, discriminatoire ou violent.

7.2 Présence et ponctualité

- arriver à l'heure ;
- prévenir en cas d'absence ;
- respecter la présence minimale requise.



7.3 Utilisation des locaux

- respecter les salles, le matériel et les espaces communs ;
- maintenir la propreté ;
- respecter les règles de sécurité.

7.4 Téléphones et appareils

- usage limité et non perturbateur ;
- interdiction d'enregistrer sans autorisation.

7.5 Travail et participation

- participer activement aux activités ;
- réaliser les tâches demandées ;
- contribuer à un climat d'apprentissage positif.

7.6 Sanctions

En cas de non-respect du règlement :

- avertissement oral,
- avertissement écrit,
- exclusion temporaire ou définitive selon la gravité.

8. Recours et plaintes

Nexéo Suisse met à disposition un dispositif simple et accessible :

- retour oral auprès du formateur ou de la direction ;
- plainte écrite via le formulaire interne ;
- réponse dans un délai raisonnable ;
- enregistrement dans le **Registre des plaintes et retours** ;
- possibilité d'entretien avec la direction en cas de désaccord.

9. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales & Règlement des apprenant·e·s ont été adoptés par la Direction de Nexéo Suisse. Ils remplacent toute version antérieure. Ils entrent en vigueur le **20 janvier 2026**